

18 et 19
JUILLET 2008
FNCC
JOURNÉES
D'AVIGNON

déroulé

Séminaire

le 18 juillet de 9h30 à 13h
à l'Hôtel de Ville d'Avignon
place de l'Horloge

Séminaire avec les Associations
d'élus, les partenaires et
les adhérents de la FNCC

les intervenants → 

FNCC/Portes ouvertes

le 18 juillet de 13h30 à 18h
à la Salle des colloques de l'ISTS
Espace Saint-Louis,
20 rue du portail Boquier

LA FNCC à la rencontre
de ses adhérents et des nouveaux
élus à la Culture

Assemblée générale

le 19 juillet de 9h30 à 13h
dans la Salle du Conseil
de l'Hôtel de Ville
place de l'Horloge

Débat public

le 19 juillet de 17h30 à 19h30
dans la cour de
l'Espace Saint-Louis

L'évaluation des politiques
culturelles : chiffres et critères au
service du sens !

les intervenants → 

Le délai extrêmement court dans lequel ces dossiers préparatoires ont été réalisés ne nous a permis de recueillir qu'un petit nombre de points de vue. Que ceux qui auraient souhaité y figurer veuillent bien recevoir nos excuses.

le mot du président

Bonjour Avignon, terre de créations !

Cinq années après le coup de tonnerre de l'annulation du Festival d'Avignon qui allait résonner longtemps comme le cri d'une douleur profonde, nous revenons là même où le drame s'est joué ! Symbole entre tous, le Festival 2008, avec ses mille œuvres jouées par jour, porte plus que jamais toutes les contradictions du spectacle vivant. Et la crise demeure...

Pour nous, à l'instar de la ligne impulsée par la belle équipe qui pilote le Festival, Avignon reste le lieu de l'innovation. Avec quatre rendez-vous à notre initiative et une participation à plus d'une dizaine de rencontres, la FNCC veut mettre à profit ce temps propice aux rencontres multiples pour faire avancer les politiques publiques, singulièrement la place des arts et de la culture... et être utile en particulier aux milliers de nouveaux élus issus des élections municipales et cantonales.

"Du courage et de l'audace pour la culture", disions-nous en 2007 ! Au moment où s'élaborent perspectives et budget pour le pays, la FNCC appelle chacun, du gouvernement aux collectivités collectives, des artistes aux citoyens à exercer sa responsabilité sans faillir !

Florian Salazar-Martin, président de la FNCC




dossier Séminaire

Les associations d'élus ayant participé aux Entretiens de Valois, la sénatrice Catherine Morin-Dessailly et des syndicats d'employeurs du spectacle vivant répondent à quatre questions.

- ADF, AMF, ARF, AMGVF → 
- Catherine Morin-Dessailly, sénatrice → 
- CGT-Spectacle → 
- Syndicat national des musiciens-FO → 
- Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) → 
- Le Syndicat national des arts vivants (Synavi) → 

..... éléments d'analyse




Un point sur les Entretiens de Valois. Florian Salazar-Martin, président de la FNCC, a tenu informés les membres du Bureau de la FNCC des difficultés et avancées de ces Entretiens. → 

Vers une concertation entre collectivités ? En instaurant la diversité culturelle comme objectif majeur des politiques culturelles, l'Unesco a tourné la page d'une vision unitaire de l'action des pouvoirs publics en ce domaine. Ce retournement n'implique-t-il pas une concertation nouvelle entre collectivités ? Point de vue. → 


Recomposition ou de décomposition des politiques culturelles. Emmanuel Négrier et Philippe Teillet appellent les collectivités à renouveler le contenu même des politiques culturelles. → 


dossier Débat


Des professionnels de la culture répondent à deux questions sur l'évaluation des politiques culturelles.

- Chantal Dahan, de l'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) → 
- La CGT-Spectacle, avec des extraits de sa contribution aux Entretiens de Valois → 
- Le Syndicat national des musiciens-FO, par la voix de son secrétaire général → 

..... éléments d'analyse

Jean-Pierre Saez : "Que tout le monde entende la raison de tout le monde", c'est à cette condition que, selon de directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, les collectivités pourront donner tout leur sens à leurs évaluations. → 

Culture de l'évaluation/évaluation de la Culture. Dès le 3 août 2007, le président de la République a profondément inscrit la nécessité de l'évaluation chiffrée dans la lettre de mission adressée à Christine Albanel. Depuis, la RGPP (Révision générale des politiques publiques) a concrétisé cette volonté d'optimiser la dépense publique. → 

Evaluation et Agenda 21 de la Culture. Les concepteurs de l'Agenda 21 de la culture insistent sur la nécessité de disposer d'indicateurs fiables pour l'évaluation des politiques culturelles. Mais sur des bases autres que les habituelles approches statistiques. Un travail qu'ils confient largement aux collectivités territoriales. → 



SYNDICAT NATIONAL DES MUSICIENS-FO

Jean-Luc Bernard

Secrétaire général
du Syndicat national des musiciens-FO

1 – En réunissant autour d'une même table les professionnels du spectacle vivant, l'Etat et les collectivités territoriales, les Entretiens de Valois ont engagé un principe de concertation inédit.

– Ce dialogue tripartite vous semble-t-il riche d'avenir ?

Jean-Luc Bernard : « La question de fond est de savoir quelles sont les intentions du ministère. Il ne faudrait pas que ce soit une façon inédite d'associer les professionnels et les collectivités à la confirmation d'une politique de dés-engagement du ministère de la Culture déjà amorcée. Les craintes sont fortes.

Le premier défi est d'instaurer un rapport de confiance entre les différents collègues. Le travail efficace ne pourra réellement commencer que si cette condition est remplie. Nous observons ces derniers temps des évolutions apparemment prometteuses. »

– Quelles "mesures concrètes" souhaiteriez-vous voir adoptées dans le cadre de ces Entretiens ?

« Nous, syndicats de salariés, qu'avons-nous comme cartes en main ? Quel est notre poids face à Bercy ? Nous ne pouvons qu'affirmer :

- l'importance de l'existence d'un secteur professionnel de la création et de la diffusion ;
- l'importance des retombées économiques des activités de ce secteur professionnel dans les autres champs d'activités ;
- l'importance des retombées sociales, en évitant les confusions culture, socio-culture, social tant au niveau des activités qu'au niveau des financements... »

2 – Ces Entretiens ont mis à jour une volonté de prise de responsabilité partagée entre les différentes associations d'élus en matière de culture. Cette ébauche de plate forme commune des collectivités territoriales vous semble-t-elle utile, nécessaire, difficile, improbable ?

Jean-Luc Bernard : « Nous ne sommes qu'au début d'un travail à la fois difficile et nécessaire. Quand on a entendu, aux Entretiens de Valois, une représentante de l'ARF évoquer les difficultés que pose aux collectivités l'application,



dans les structures de droit privé, des augmentations liées à la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire de branche) issues de négociations salariales auxquelles elles n'ont pas participé, et que parallèlement on entend, depuis des années, les représentants des employeurs du secteur utiliser l'argument du manque de visibilité sur les financements pour proposer des augmentations qui sont inférieures aux chiffres de l'inflation, on mesure l'importance d'une telle concertation. Un peu d'anticipation et un peu d'"imagination" au moment des votes des budgets seraient les bienvenues...

Il en va de même dans le choix des objectifs régionaux, par exemple sur la question de la construction de nouvelles infrastructures, du développement des publics... Cela ne peut se construire qu'en concertation entre les Régions, les Départements, voire les Intercommunalités et les Communes. Bien sûr, c'est difficile, ne serait-ce qu'à cause des différences d'orientation politique. Mais la culture devrait être un secteur pacifié... Trop souvent il n'en est rien.

La relation entre l'Etat et les collectivités est dans un flou qui crée un contexte plus qu'inquiétant, entre autre pour le spectacle vivant. La nécessité d'une clarification de tous les niveaux de cette relation est utile certes, mais surtout urgente. Nous ne pouvons pas nous satisfaire, comme c'est le cas depuis des années, de déclarations de bonnes intentions. Nous attendons des décisions concrètes, des engagements sur les moyens budgétaires, structurels, humains que chacun est prêt à engager ; et plus encore, que soit définie avec précision la façon dont ces moyens vont pouvoir s'articuler.

Il est des principes fondamentaux de liberté, d'égalité – pour ne citer que ceux-là – dont l'Etat est depuis bien longtemps le garant. Il est indispensable d'en assurer la pérennité dans un contexte de responsabilités aujourd'hui éclatées. »

3 – Le Conseil des collectivités pour le développement culturel a été réactivé. Qu'attendez-vous d'un tel organe de concertation ? Quel rôle y voyez-vous pour la FNCC ? Est-ce que cette collaboration Etat/Collectivités Territoriales peut remettre en question le principe de libre administration des collectivités territoriales ?

Jean-Luc Bernard : « Je ne veux pas préjuger de l'utilité de ce Conseil. Les échanges font toujours évoluer les choses. On peut en particulier espérer que les associations d'élus s'appuient sur l'expérience et le travail engagé par la FNCC.

Nous attendons plus de visibilité, plus de cohésion dans les politiques culturelles. J'entends par cohésion, la pertinence et la complémentarité de dispositifs qui, d'un département ou d'une région à l'autre, prennent en comptes les réalités professionnelles, sociales...

Quant au principe de libre administration des collectivités territoriales, il relève d'une volonté politique ; ce qui est en jeu, c'est la nécessité de mettre en œuvre une clarification des compétences de chacun des acteurs en présence. »

4 – Les Entretiens de Valois ont été l'occasion d'évoquer la perspective d'une "loi d'orientation" pour le spectacle vivant. Etes-vous favorable à une telle loi ? Auriez-vous préféré une loi de programmation qui, en plus des orientations, envisage les moyens en œuvre ?

Jean-Luc Bernard : « Une loi définissant les grands principes ? Mais il faut surtout des engagements financiers. En effet, ce ne sont pas les chartes et les déclarations de principe qui manquent. S'il s'agit d'un texte de plus pour se congratuler et que les professionnels continuent d'être sur la paille, ce n'est pas forcément utile. Mais si c'est là la clé de l'incitation à un réel engagement des pouvoirs publics en faveur de l'art et de la culture, alors oui...

Je ne vous cache pas que nous sommes réellement très inquiets... » ■

propos recueillis par
Vincent Rouillon



SYNDICAT NATIONAL DES MUSICIENS-FO

Jean-Luc Bernard

Secrétaire général
du Syndicat national des musiciens-FO

1 – Les modes d'évaluations actuellement pratiqués, par exemple pour des équipements culturels comme les théâtres, vous semblent-ils suffisamment articuler recherche d'efficacité et recherche de sens ?

Peut-on concevoir une mise au point de critères d'évaluation partagés qui puisse à la fois porter une mission (sur le long terme) tout en exerçant un contrôle (sur le court terme) ?

Jean-Luc Bernard : « Dès qu'on utilise l'argent public, l'évaluation est incontournable. Mais c'est compliqué. On voit parfois des spectacles non professionnels de grande qualité, des professionnels qui ne réussissent plus à vivre de leurs salaires, des productions (ayant pignon sur rue) totalement en dehors des clous au regard de la législation sociale.

Une responsabilisation des acteurs culturels est aussi indispensable que la mise en place d'une pure et simple évaluation. Il y a d'un côté les processus de transmission de la culture et, de l'autre, les risques de la création. Comment fait-on pour évaluer tout cela ensemble ? S'il s'agit de "faire des entrées", il n'y a pas de problème, on sait comment procéder. Or les politiques ont souvent tendance à confondre le budget de la culture avec celui de la communication – il faut qu'il y ait du monde, des retombées médiatiques... –, ils se préoccupent souvent trop peu de la réalité, de l'actualité des projets, de leur créativité, de leur déploiement dans le temps aussi : les choses de la culture ne font sens qu'envisagées sur une période longue. Notre secteur fonctionne sur la confiance, notamment entre les artistes et les décideurs d'une part, entre les programmeurs et leur public d'autre part, non sur le jugement à l'instant.

D'autant plus que l'hypocrisie fait rage, beaucoup d'acheteurs de spectacle ne veulent voir que ce qu'ils déboursent, préférant ne pas se poser la question des "méthodes" et des moyens de production, du respect de la législation du travail dans les entreprises avec lesquelles ils contractent.



Le problème majeur des questions posées lors d'une évaluation, c'est ce qu'on veut leur faire dire. Il est vrai que les décideurs ont besoin de chiffres, de statistiques, précisément pour décider (ils sont priés de ne pas oublier le bon sens). Mais il est important de veiller à l'orientation des questions. Les méthodes aussi doivent être soigneusement réfléchies. Dans le domaine de la culture, le seul type d'évaluation adéquat serait une évaluation partagée, c'est-à-dire celle dont les critères sont étudiés et acceptés par les commanditaires de l'évaluation et ceux dont l'action est évaluée. »

2 – Y a-t-il une incompatibilité de nature entre évaluation (quantitatif) et culture (qualitatif) ? Peut-on envisager une évaluation fondée sur le qualitatif ?

Jean-Luc Bernard : « Bien sûr, en matière culturelle, l'évaluation doit aussi être qualitative et pas seulement quantitative. Mais c'est très subtil et relatif. Doit-on aller jusqu'à la critique (selon des critères de goût) ou s'en tenir à évaluer les compétences professionnelles ? Pour notre part, nous revendiquons pour le créateur le droit à l'erreur (artistiquement parlant).

Ceci étant dit, la sagesse nécessaire à la viabilité des productions et au bon emploi de l'argent public n'est pas forcément la première qualité de certains créateurs.... Il est évident que la présence dans les équipes d'un administrateur compétent, respecté, pédagogue, compréhensif et résolu, est primordiale. Quelqu'un qui sache se faire respecter et bien anticiper et expliquer les problèmes. Chacun doit avoir sa juste place. Alors bien des catastrophes pourraient être évitées. L'évaluation vient trop tard... »

3 – Les collectivités territoriales n'ont pas encore acquis la "culture de l'évaluation" (déjà familière à l'Etat).

– N'y a-t-il pas quelques dangers à ce qu'elles s'en emparent ?

Jean-Luc Bernard : « Que les collectivités territoriales adoptent plus profondément la "culture de l'évaluation" ? C'est ici un problème qui rejoint celui de la formation des élus. Quand on entend, par exemple, un haut responsable du Ministère de la culture déclarer qu'il est incompréhensible (voire inacceptable) que deux *Dame de pique* aient été montées "en même temps à Lyon et à Toulouse", cela prouve une méconnaissance totale de nos professions, et cela au plus haut niveau de l'Etat ! On peut légitimement craindre le pire si on se met à confier la tâche de l'évaluation à des gens encore moins avertis. De plus, si l'on caricature, il risque d'y avoir un jour, plus de budget pour les évaluations et les études que pour la création et la diffusion. Verra-t-on fleurir les cabinets d'étude ?

L'évaluation est-elle un mal nécessaire ? Je ne sais pas. Mais s'il s'agit d'affiner un certain nombre de grilles et de remplir des cases, méfiance ! On est loin de la création...

Je terminerai par une question importante : est-il prévu d'évaluer les évaluateurs ? »

*propos recueillis par
Vincent Rouillon*